

[Communiqué de presse en monténégrin](#)

La lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance au Monténégro: table ronde de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) à Podgorica

Date: 7 octobre 2013.

Lieu: Podgorica – Apart Hotel Premier

Organisateurs : L'ECRI en partenariat avec le Défenseur des droits de l'homme et des libertés (Médiateur national)

Les participants à la table ronde discuteront des suites données aux recommandations faites par l'ECRI dans son rapport de 2011 sur le Monténégro. La table ronde sera organisée autour de trois sessions:

- La situation générale au Monténégro comme en témoigne le rapport de l'ECRI;
- Le cadre législatif et institutionnel visant à combattre le racisme et la discrimination raciale;
- L'intégration des Roms.

La réunion sera ouverte par Eva Smith, Présidente de l'ECRI, et Šučko Baković, Défenseur des droits de l'homme et des libertés. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par Ranko Krivokapić, Président du Parlement Monténégrin et Suad Numanović, Ministre des Droits de l'homme et des Droits des minorités. Eva Smith et Baldur Kristjansson, membre de l'ECRI au titre de l'Islande, présenteront le dernier rapport de l'ECRI sur le Monténégro.

La table ronde réunira des représentants du Gouvernement central, des autorités locales et judiciaires, des organisations internationales, des ONG, des groupes minoritaires et de la société civile. Cet événement vise à contribuer positivement au débat national en matière de lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance au Monténégro, ainsi qu'à sensibiliser le publique à ces questions.

Dans son [premier rapport sur le Monténégro](#) de décembre 2011, l'ECRI avait exprimé sa préoccupation par rapport à certains problèmes, notamment l'extrême pauvreté et les difficultés rencontrées par une partie importante de la population rom, ashkali et égyptienne et le statut juridique des «déplacés» et «personnes déplacées à l'intérieur du territoire». L'ECRI avait aussi adressé un certain nombre de recommandations aux autorités monténégrines, parmi lesquelles les deux suivantes feront l'objet d'un réexamen avant la fin de l'année prochaine :

- renforcer la formation initiale et continue dispensée aux membres de la police, aux avocats, aux procureurs et aux juges en ce qui concerne l'égalité de traitement et la non-discrimination
- trouver des logements aux normes dans la ville ou dans le pays pour les habitants roms, ashkali et égyptiens (RAE) de Konik et fermer le camp.

La table ronde est **ouverte à la presse**. Elle débutera le **lundi 7 octobre 2013 à 9h** et se terminera à **17h**.

Lien vers le programme en : [Anglais](#) [Monténégrin](#)

[Conclusions](#)

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

Contact presse : Sylvia Lehmann, Conseil de l'Europe, tél. : +33 3 88 41 29 64; fax: +33 3 88 41 39 87; email: sylvia.lehmann@coe.int

Pour plus d'informations : www.coe.int/ecri